

faudrait en quelque sorte intercepter les deux seuls vastes débouchés ouverts à un mouvement immense, pour lequel la première nécessité, c'est le libre passage ;

Que la ville de Lyon, par l'entassement de ses demeures, par celui de ses habitants dans cinq ou six étages, comme par son resserrement entre ses deux vallées, est, de toute les villes compactes, celle qui se prête le moins à l'établissement, à son centre bâti, d'un embarcadère général ; celle où les distances, eu égard à la population, sont relativement les moins grandes ; celle enfin où, avant deux ans, un complet achèvement de trottoirs aura rendu les communications le plus faciles ;

Que, d'ailleurs, appelée par sa position géographique, sa nombreuse population, son importance commerciale, sa force industrielle, sa valeur stratégique, à devenir bientôt le foyer de rayonnement d'un vaste réseau de chemins de fer, et ainsi placée en quelque sorte dans les conditions de la capitale, elle se trouve, à moins de céder la place aux gares, à moins de se transformer en bureau général de marchandises et de voyageurs, réduite à voir établir autour d'elle, toutefois parfaitement reliés entre eux, des embarcadères spéciaux qui répandront l'animation à ses extrémités, sans compromettre ses habitudes, sans gêner ses relations intérieures, sans porter atteinte à sa prospérité, si une intelligente distribution de ces nouvelles forces productives les maintient dans un juste équilibre, par rapport au centre actuel du mouvement ;

Que ceux qui voient dans le placement d'un embarcadère général au cœur de la ville, l'unique moyen de régénérer un quartier à remanier, se trompent en ce sens : 1° qu'une simple reconstruction sur de larges bases, avec de vastes rues et de belles places, présenterait, sur ce point heureusement situé, des bénéfices auxquels l'établissement, objet de leurs souhaits, n'aurait rien à ajouter : témoins, si